Appui de la CONFEMEN au renforcement et à l'implantation de systèmes nationaux d'évaluation

Mission au Togo du 16 au 26 Novembre 2015

Said Belkachla

Expert en planification et évaluation des systèmes éducatifs

Table des matières

Introduction

Objectifs et méthodologie de la mission

Section I : Contexte institutionnel et politique d'évaluation au Togo

1. Le système d'éducation au Togo
2. Organisation et mission des sévices du ministère
3. Les politiques du secteur de l'éducation
4. Place de l'Evaluation dans le plan sectoriel de l'éducation

Section II : Le dispositif national d'évaluation (DNE) au Togo

1. Sur le plan institutionnel
2. Sur le plan organisationnel
3. Sur le plan individuel
4. Les activités antérieures d'évaluation

Section III : Les perspectives de développement du DNE

1. Cadre de politique d'évaluation
2. Renforcement institutionnel et organisationnel
3. Renforcement des capacités individuelles

Section IV : Eléments d'un plan d'évaluation à moyen terme

1. Objet et fréquence d'activités d'évaluation
2. Couts et financement des activités d'évaluation

Conclusion

Annexes

Acronymes

APE	Association de parents d'élèves
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CNDP-TICE	Centre National de Documentation Pédagogique et des Technologies de l'Information et de Communication pour l'Education
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage
DNE	Dispositif national d'évaluation
CEPD	Certificat de fin d'études du premier degré
EPT	Education pour Tous
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PTF	Partenaires techniques et financiers
RESEN	Rapport sur l'état du système éducatif national
SNE	Systèmes nationaux d'évaluation
TdR	Termes de référence

INTRODUCTION

Le Forum mondial de l'éducation pour tous (EPT), tenu à Dakar en 2000, a créé une dynamique qui s'est traduite par des changements institutionnels et le lancement de nouvelles réformes d'éducation et de formation dans nombre de pays, y compris au Togo. Le pays s'est engagé dans un effort d'analyse, de modernisation et de restructuration de son système éducatif en inscrivant son action dans le cadre de la réalisation des objectifs du Forum Mondial de Dakar (avril 2000) ainsi que des objectifs retenus par la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (OMD, septembre 2000).

De réels progrès quantitatifs sont enregistrés, au cours de la dernière décennie, notamment au niveau de l'enseignement primaire qui est proche d'être généralisé (taux net de scolarisation de 93% en 2013/2014)[1]. Il n'en reste pas moins que de nombreux défis doivent être relevés pour répondre aux nouvelles exigences apportées par la hausse des effectifs. En effet, la massification de l'accès à l'éducation a permis d'atteindre, en 2013/2014[2], un taux brut de scolarisation (TBS) de 127% dans l'enseignement primaire, 62% dans le premier cycle du secondaire et 29% dans le deuxième cycle du secondaire, ce qui constitue une progression significative par rapport à la situation qui prévalait en 2000.

Malgré ces résultats quantitatifs positifs, de nombreux obstacles doivent être surmontés afin d'accroître l'accès à la scolarisation primaire et secondaire, et des défis majeurs doivent être levés pour améliorer la qualité des enseignements. Sur 100 élèves qui entrent au CP1, si les indicateurs d'efficacité interne actuels sont maintenus, seulement 28 atteindront la classe de CM2 sans redoublement[3]. Les pouvoirs publics sont convaincus qu'une politique efficace de suivi de la qualité de l'éducation est essentielle pour redresser cette situation.

En effet, il ne suffit pas que les enfants soient inscrits à l'école et fréquentent les salles de classe. Pour que les bénéfices de l'éducation se réalisent, les enfants doivent aussi apprendre. Mais comment peut-on mesurer si les enfants apprennent et que faisons-nous avec cette information ? Une évaluation efficace des acquis et de la réussite des élèves est un élément clé de tout système d'éducation réussi. La recherche montre que des types d'activités d'évaluation pertinents et les bonnes utilisations des données résultant de ces activités, peuvent contribuer à améliorer les résultats d'apprentissage et à des décisions politiques plus éclairées. Tant que les gouvernements s'efforcent d'améliorer les résultats d'apprentissage des élèves, il est vital pour eux de développer des systèmes solides d'évaluation des apprentissages des élèves et de leur réussite scolaire[4].

Il est donc impératif de développer les capacités d'évaluation des apprentissages. Les capacités sont entendues ici dans leur sens large comprenant les dimensions suivantes :

---

[1] Annuaire national de statistiques scolaires 2013.2014, Direction de la Planification de l'Education et de l'Evaluation (MEPS)

[2] Idem

[3] Idem

[4] Marguerite Clarke (2011), what matters most for student assessment systems: a framework paper, The World Bank.

- les **capacités institutionnelles** qui portent sur les règles, règlements, procédures et pratiques qui définissent l'environnement de l'évaluation des apprentissages ;
- les **capacités organisationnelles** relatives aux arrangements organisationnels des départements ministériels ;
- les **capacités individuelles** qui concernent les compétences techniques, fonctionnelles et de leadership.

D'où la nécessité de disposer d'un dispositif national d'évaluation qui favorise la mise en place d'un système pérenne d'information et d'aide à la décision pour de pouvoir introduire des politiques informées basées sur l'évidence. Dans cette perspective, le Togo a sollicité du Programme PASEC une expertise pour renforcer son dispositif national d'évaluation (DNE).

Contexte et objectif de l'expertise

Dans le cadre du projet financé par la Banque Mondiale, et visant à renforcer l'utilisation des résultats issus des évaluations des acquis scolaires pour le pilotage et la réforme des systèmes éducatifs, un appel à candidatures a été lancé par le PASEC afin de permettre aux pays de renforcer leurs systèmes nationaux d'évaluation (SNE). Le Togo figure parmi les pays qui ont présenté leur candidature pour bénéficier de cet appui.

L'objectif de l'appui est de contribuer à la création ou à la consolidation de structures pérennes d'évaluation, compétentes pour réaliser des évaluations des acquis scolaires et plus particulièrement de (voir TdR en annexe 1):

- Définir ou clarifier (selon le cas de figure) les missions du système national d'évaluation, son champ de compétences, son rattachement institutionnel ainsi que ses interactions avec les autres directions du ministère de l'éducation ou d'autres ministères.
- Proposer une stratégie de mise en place ou de renforcement des systèmes nationaux d'évaluation des pays participants, comprenant un calendrier prévisionnel et des éléments de coût. Cette stratégie pourra à terme constituer l'une des composantes de la politique d'évaluation du pays.

Objet et méthodologie

Ce rapport a pour objet de produire une évaluation du système d'évaluation des apprentissages au Togo, détaillant ses forces et ses faiblesses. Sur la base de ce diagnostic, il s'agit également de tracer une perspective pour le développement de ce système et de réfléchir aux ressources (humaines et financières) nécessaires à ce développement. Tout en reconnaissant la diversité des formes et des objets de l'évaluation dans les systèmes éducatifs (évaluations en classe ou examens), l'objectif de cette initiative est le renforcement du dispositif national d'évaluations nationales à large échelle sur la base d'échantillons représentatifs visant à éclairer la pertinence de la politique éducative.

Les évaluations à large échelle sont des mesures du fonctionnement du système dans son ensemble. Elles concernent très souvent les apprentissages des élèves à un niveau donné du système et pour quelques disciplines. Ces éléments sont le plus souvent instrumentaux. A travers les résultats des élèves on cherche avant tout à mesurer et comparer les résultats de pratiques et de procédures que l'on sait difficilement observables, et non les résultats des élèves pour eux-mêmes. Le niveau d'apprentissage des élèves est révélateur de l'efficacité des activités d'enseignement dont ils bénéficient. La dimension comparative que recouvrent ces évaluations à large échelle impose plus encore que pour les examens une forte standardisation des conditions de passation puisque le résultat d'un élève doit rendre compte des conditions d'enseignement. De fait on mesurera plutôt des progressions entre deux périodes que des niveaux absolus de réalisation, l'élaboration des tests sera soumise à des protocoles sévères, on préférera la codification à la correction en construisant des questions à choix multiples plutôt que des questions dont le correcteur doit interpréter la signification et la justesse même avec le secours d'un barème.

Les évaluations de ce type, beaucoup plus que les évaluations en classe, les examens et, dans certaine mesure, les évaluations internationales, n'ont aucun caractère obligatoire. En ce sens, elles relèvent davantage d'une politique nationale et sont donc dans leur fréquence, leurs objets, leur nombre, leur qualité,… plus représentatives de l'existence d'une culture nationale et d'une véritable politique de l'évaluation.

Pour répondre à cet objectif, une mission a été effectuée au Togo du 15 au 27 Novembre 2015. Cette mission vient en continuité des activités de diagnostic antérieures engagées par le PASEC, notamment une étude lancée auprès de douze pays de la CONFEMEN (Bénin, Burkina, Burundi, Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo)[5] pour analyser et comparer les différents mécanismes d'évaluation, et un séminaire tenu à Abidjan les 13 et 14 janvier 2014 réunissant les responsables de l'évaluation et les équipes PASEC des douze pays du champ de l'étude.

Partant des informations de référence fournies par ces éléments ainsi que le dossier de candidature soumis par le Togo[6] pour bénéficier de cet appui, et afin d'apprécier sur le terrain le fonctionnement du DNE, la mission a prévu de rencontrer un certain nombre d'acteurs et d'examiner des documents de référence afin de :

- Examiner les dispositions institutionnelles, organisationnelles et individuelles qui sous-tendent le DNE ;
- Apprécier les activités antérieures d'évaluation : mise en œuvre, analyse, diffusion et utilisation des résultats ;
- Evaluer les contraintes institutionnelles et techniques ;
- Proposer un plan de développement des capacités et d'activités futures.

[5] Le Vif du Sujet (2014) : Analyse des dispositifs d'évaluation et de leur emploi dans la gouvernance des systèmes éducatifs de douze pays de la CONFEMEN.
[6] MEPS (2015): Dossier de candidature du TOGO en vue d'un appui technique pour la mise en place d'un système national d'évaluation

Les acteurs en question incluent :

- Le Secrétaire Général du MEPS, président du comité de pilotage (cadrage de la mission)
- Le comité de pilotage (leur conception d'évaluation, leur attentes, leurs rôles et responsabilités)
- La Cellule national d'évaluation - CNE (ses activités et les profils de ses membres)
- L'équipe d'évaluations internationales (ses activités et les profils de ses membres)
- Le chef de file des Partenaires techniques et financiers (PTF)
- Les différentes directions impliquées dans / ou bénéficiaires des activités d'évaluation : direction des examens et concours ; direction de la planification, de la prospective et de l'évaluation ; Inspection Générale de l'Education ; direction de l'enseignement préscolaire et primaire ; direction de l'enseignement secondaire général ; direction des formations ; direction régionale de l'éducation
- Séances de travail avec les équipes techniques : présentation des évaluations antérieures ; plan d'activités futures ; couts et financement

Des difficultés pour assurer toutes ces rencontres se sont annoncées dès le démarrage de la mission puisque personne apparemment n'a été prévenu de cette mission et la plupart des acteurs étaient en déplacement à l'intérieur du pays. Il s'est avéré également des difficultés de rassembler tous les responsables en même temps autour d'une table. Nous avons opté donc à les rencontrer séparément selon leurs disponibilités. De même, réunir les parties prenantes externes au ministère (syndicats, APE, parlementaires, etc.) relève de l'impossible dans l'immédiat. Une réunion avec le chef de file des PTF (l'UNICEF) a été décrochée in-extremis à la fin de la mission lors d'une pause-café que tenait l'UNICEF dans un hôtel. La mission s'est terminée avec une restitution d'un premier feed-back le dernier jour à Messieurs le Directeur du Cabinet et le Secrétaire Général.

Section I : Contexte institutionnel et politique d'évaluation au Togo

1. Le système d'éducation au Togo[7]

Le système d'enseignement formel au Togo commence avec le pré-primaire encore appelé préscolaire ou jardin d'enfants. Cet enseignement dure deux ans et s'adresse aux enfants âgés de 4 ou 5 ans.

L'entrée à l'enseignement primaire se fait à 6 ans et dure 6 ans. Depuis Octobre 2012, il est organisé en trois sous-cycles[8] de deux ans chacun : le cours préparatoire (CP1 et CP2), le cours élémentaire (CE1 et CE2) et le cours moyen (CM1 et CM2). La fin du cours primaire est sanctionnée par un certificat de fin d'études du premier degré (CEPD), donnant accès au secondaire.

L'enseignement secondaire général comprend deux cycles : un premier cycle de 4 ans, le collège d'enseignement général (CEG) couronné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et un second cycle de trois ans, le lycée d'enseignement général sanctionné par le Baccalauréat. Au cours du premier cycle, une orientation vers un cursus professionnel est possible à partir de la fin de la deuxième année (5ème).

La fin de la classe de Première des lycées prépare à la première partie du Baccalauréat, le BAC1 et la classe de Terminale prépare à la deuxième partie du même diplôme. Aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique, les spécialisations commencent dès la classe de seconde. A l'enseignement général, on a les séries littéraires et les séries scientifiques. Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, on a les séries économiques et les séries industrielles.

L'enseignement supérieur dure de 2 à 7 ans après obtention du baccalauréat. Il assure des formations académiques mais aussi des formations de nature professionnelle (y compris la médecine). Les formations académiques sont données dans les disciplines littéraires, des sciences humaines et sociales, des sciences juridiques, économiques et de gestion, en ingénierie et aussi dans les disciplines scientifiques. Depuis juillet 2008[9], il a été institué le système LMD (License – Master – Doctorat) dans cet ordre d'enseignement. Quant aux formations de BTS tertiaires, elles sont assurées en général par le secteur privé.

La formation des enseignants reste un volet important du système togolais d'éducation et de formation. Elle se déroule dans les institutions spécialisées, à savoir les écoles normales d'instituteurs (ENI) pour les enseignants du primaire, et les écoles normales supérieures (ENS) pour les enseignants du secondaire. L'admission se fait sur concours, et il faut être titulaire du BAC avant d'y accéder. La formation dure un an dans les ENI et est sanctionnée par le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Dans les ENS, la durée est de six semestres de formation (5 semestres pédagogiques + 1 semestre de stage) pour les titulaires du BAC et de 3 semestres

[7] Rapport RESEN du Togo, Avril 2013
[8] Selon l'arrêté N°080/MEPSA/CAB/SG du 10 octobre 2012
[9] Selon Décret N° 2008-066/PR du 21 juillet 2008

(2 semestres pédagogiques + 1 semestre de stage) pour les titulaires de la Licence. Elle est sanctionnée par le diplôme de licence professionnelle à l'enseignement.

2. Organisation du ministère et missions d'évaluation

Le ministre des enseignements primaire et secondaire dispose, pour l'exercice de ses attributions d'un ensemble de services qui lui sont directement rattachés, des services centraux, des services extérieurs ainsi que des institutions et organismes rattachés à son département (voir organigramme du MEPS en annexe 2[10]).

Au niveau transversal, outre le cabinet, d'autres instances sont rattachées directement au ministre tel que le Conseil Supérieur de l'Education et de Formation (CSEF), l'Inspection Général de l'Education (IGE) et la Librairie des Mutuelles Scolaires (LIMUSCO).

Au niveau vertical, le Secrétaire Général supervise 8 directions centrales, deux centres nationaux, en plus de 6 directions régionales :

- la Direction des enseignements préscolaire et primaire (DEPP) ;
- la Direction de l'enseignement secondaire général (DESG) ;
- la Direction des ressources humaines (DRH) ;
- la Direction des affaires financières (DAF) ;
- la Direction de la planification de l'éducation et de l'évaluation (DPEE) ;
- la Direction des examens, concours et certifications (DEx-CC) ;
- la Direction des formations (DF) ;
- la Direction des programmes et innovations pédagogiques (DPIP) ;
- le Centre national de documentation pédagogique et des technologies de l'information et communication pour l'éducation (CNDP-TICE)
- le Centre national d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (CNIOSP)

Les missions d'évaluation peuvent être appréciées selon les services ministériels comme suit :

- l'IGE compte parmi ses missions d'**évaluer** les types de formations, les contenus d'enseignement, les programmes, les méthodes pédagogiques, les procédures et les moyens matériels et financiers mis en œuvre ;
- la DEPP comprend une division des enseignements-apprentissages et qualité dont l'une de ses missions est d'élaborer les curricula, de participer à leur mise en œuvre et à leur **évaluation**.
- la DESG comprend une division des enseignements-apprentissages et qualité dont l'une de ses missions est de déterminer le **dispositif d'évaluation des élèves.**
- la DEx-CC comprend la division des examens et concours scolaires chargée d'organiser les **examens et concours scolaires** de l'enseignement général.

[10] La direction de l'alphabétisation et de l'enseignement no formel (DAENF) est passée au ministère des affaires sociales en septembre 2103.

- la DPEE comprend une division des études prospectives et de **l'évaluation** dont l'une de ses missions est d'organiser **l'évaluation globale du système éducatif**

Il est évident que l'évaluation des apprentissages interfère avec toutes ses missions d'évaluation dévolues aux différents services du ministère, notamment les contenus des enseignements-apprentissages, que le DNE devra prendre en compte pour assurer une meilleure efficacité de ses activités et éviter la duplication dans l'utilisation des ressources.

3. Les politiques du secteur de l'éducation

Prenant en compte les résultats, constats et recommandations des aide-mémoires des revues sectorielles annuelles (2011, 2012 et 2013) et de la récente analyse diagnostique (RESEN 2012), les autorités togolaises ont décidé de procéder à la mise à jour du Plan Sectoriel de l'Education 2010-2020 pour inscrire leur action dans une vision à l'horizon 2025[11].

Les objectifs généraux du nouveau PSE sont les mêmes que ceux du plan précédent mais des réajustements nécessaires sont entrepris dans les stratégies de mise en œuvre et de coordination. L'accent est mis fortement sur la réduction des disparités, l'amélioration de la qualité et la modernisation de la gouvernance. En ce qui concerne la qualité de l'éducation, la priorité est accordée à « l'amélioration des apprentissages dans le primaire et le secondaire à travers le développement des innovations nécessaires, pour permettre aux élèves d'atteindre le niveau minimum requis de connaissances et de compétences »[12]. On voit bien l'intérêt d'étendre les activités de l'évaluation des apprentissages au-delà du niveau du primaire.

4. Place de l'Evaluation dans la politique du secteur

Afin de pouvoir suivre les mesures d'amélioration de la qualité de l'éducation, et en particulier celle des apprentissages, le PSE recommande de « pérenniser le dispositif d'évaluation des apprentissages au niveau national et poursuivre sa mise en place au niveau régional »[13]. Cependant l'ancrage institutionnel du DNE n'est pas encore outillé à même de lui permettre d'exercer sa mission de façon opérationnelle. D'abord il n'est rattaché clairement à aucune structure dans l'organigramme officiel du MEPS, et du coup il n'a pas de ligne budgétaire dédiée à l'évaluation des apprentissages. Bien que le PSE ait prévu un budget à moyen terme d'environ 61 million de CFA pour des activités d'évaluation des apprentissages (voir tableau suivant), aucune dotation libellée auxdites activités n'est inscrite dans les morasses budgétaires des années en question.

[11] Plan Sectoriel de l'éducation 2014-2025 : Amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation au Togo. Janvier 2014.
[12] Idem
[13] Idem

Tableau : Financement prévu dans le PSE en milliers de CFA[14]

Evaluation des apprentissages	**2014-2016**
Honoraire du spécialiste en évaluation des apprentissages	**11 100**
Elaboration d'une banque d'items pour des évaluations nationales au CP2, CE2 et CM2	**4 000**
Formation des membres des Cellules Régionales d'Evaluation en méthodologie de testing 1	**10 000**
Formation CNE à l'analyse des items et validation des tests	**2 500**
Formation CNE à l'élaboration des masques de saisie	**2 500**
Formation CNE en techniques d'échantillonnage	**2 500**
Formation des membres des Cellules Régionale d'Evaluation en méthodologie de testing 2	**6 500**
Organisation d'études et formations in situ à la demande (y compris en CSES)	**10 255**
Appuis divers au fonctionnement (Organisation d'ateliers et autres)	**12 000**
TOTAL	**61 355**

[14] Idem

Section II : Le dispositif national d'évaluation (DNE) au Togo

1. Sur le plan institutionnel

Un dispositif institutionnel d'évaluation des apprentissages (DIEA) a été créé par arrêté ministériel (voir annexe 3) et a pour mission d'œuvrer à l'instauration d'une culture de l'évaluation des apprentissages. Le DIEA est orienté par un comité de pilotage présidé par le Secrétaire Général et composé des responsables suivants :

- le doyen de l'inspection générale de l'éducation ;
- le directeur des enseignements préscolaire et primaire ;
- le directeur de l'enseignement secondaire général ;
- le directeur des formations ;
- le directeur des examens, concours et certifications ;
- le directeur du centre national de documentation pédagogique et des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

Le DIEA s'est vu doté des objectifs suivants :

- instaurer une culture de l'évaluation à tous les niveaux du système éducatif ;
- définir un programme d'activités approprié ;
- recycler les compétences des acteurs du système actuel ;
- disposer d'une structure pérenne, autonome et compétente chargée des questions d'évaluation des acquis scolaires et par de-là l'évaluation du système éducatif dans son ensemble ;
- évaluer les programmes d'enseignement du primaire, du collège et du lycée ;
- évaluer les programmes de formation des enseignants des Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI), de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE).

Pour atteindre ces objectifs, le DIEA a pour mandat :

- la formation des cadres du système éducatif sur le fonctionnement du nouveau dispositif ;
- la création des instruments de pilotage arrimés aux résultats scolaires ;
- l'accompagnement des acteurs dans le pilotage par les résultats aux différents échelons du système ;
- l'aide à la définition des structures de responsabilité et des rôles de chaque acteur de gestion du système éducatif (inspecteurs, directeurs d'école, maîtres, directeurs régionaux et directeurs nationaux) ;
- la préparation (conception, formation des acteurs) à la prise en charge progressive de l'évaluation au niveau supérieur du système.
- l'analyse des structures du système éducatif par des évaluations des politiques éducatives (scolarisation, acquis scolaires, recrutement et formation du personnel, mode de regroupement des élèves, politique éditoriale de manuels scolaires, langue d'enseignement, appropriation des nouvelles innovations, etc.) ;

- la participation aux activités des dispositifs internationaux d'évaluation (PASEC, EGRA, SDI, etc.).

L'arrêté en question prévoit également la création d'une cellule nationale d'évaluation (CNE), dont la nomination des membres a été décidée par un autre arrêté ministériel (voir annexe 4), et des cellules régionales d'évaluation qui n'ont pas été encore mises en place.

Le DIEA, faute d'un document de référence ou de cadrage qui lui fixe son menu d'activités et les conditions de leur mise en œuvre (voir document de cadrage dans la section suivante), a fonctionné de façon sporadique et marginale. En effet, les membres du comité de pilotage, de l'avis de quelques-uns que nous avons pu rencontrer, ne semblent pas avoir une idée claire sur leur rôle et leur mission et ne se réunissent que très rarement à l'occasion notamment d'une restitution d'une activité d'évaluation. Nous n'avons pas pu d'ailleurs les rassembler autour d'une même table pour un brainstorming sur l'intérêt qu'ils pensent tirer des évaluations standardisées à large échelle. On notera également que le comité de pilotage est composé exclusivement des responsables centraux du MEPS (l'absence du directeur de la planification et de l'évaluation de la liste de ses membres est chose étonnante, il en est de même pour les directions régionales qui sont censées abriter les cellules régionales d'évaluation). En outre, le fait d'exclure toute participation externe réduit son rôle a un exercice purement bureaucratique et marginalise tout droit de regard aux bénéficiaires potentiels des activités d'évaluation (enseignants, directeurs d'école, parents d'élèves, syndicats, représentants de la nation, etc.)

D'autre part la CNE compte beaucoup sur l'expertise externe (voir plus loin activités d'évaluations antérieures). Dans le même temps, l'équipe nationale du PASEC (appelée équipe des évaluations internationales – voir annexe 5) opère en parallèle en connexion avec l'équipe du PASEC centrale à Dakar. Il existe donc au fait deux équipes techniques en charge d'évaluation des apprentissages : l'équipe des évaluations internationales (EEI) et la Cellule Nationale d'Evaluation (CNE).

2. **Sur le plan organisationnel**

Comme mentionné plus haut, la CNE n'est rattachée à aucune structure dans l'organigramme officiel du MEPS et ne bénéficie pas, par conséquent, d'une ligne budgétaire dédiée aux activités d'évaluation des apprentissages. Alors que le comité de pilotage a pour mission de décider des activités d'évaluation à lui confier, la coordination administrative et scientifique de la CNE est confiée à un consultant international dont le contrat a expiré depuis plusieurs mois sans que quelqu'un soit désigné pour assurer l'intérim. Nous n'avons pas pu par conséquent rassembler l'équipe toute entière et les quelques membres que nous avons pu rencontrer ont été invités de façon officieuse.

Concernant la logistique de travail, la CNE n'a pas de local réservé à ses réunion de travail ni à l'archivage des instruments des enquêtes. Elle se réunit en atelier dans un lieu provisoire où chacun amène son ordinateur et les instruments sont déposés dans un des bureaux du ministère sans assurance de confidentialité ni de sécurisation. L'EEI par contre bénéficie des locaux du CNDP-TICE où elle fait office lorsqu'il y a une activité d'évaluation en cours. La salle

des réunions est équipée d'une dizaine d'ordinateurs dont 3 fournis par le PASEC à l'occasion de l'évaluation groupée de 2014, avec une imprimante couleur. Un ordinateur fait fonction de serveur. Les ordinateurs sont dotés du logiciel de traitement de données d'évaluation IPIDATA qui, de l'avis de l'équipe, satisfait les opérations déléguées par le PASEC à l'équipe nationale, notamment la saisie des données.

Par ailleurs, il n'y a pas de politique d'archivage des bases de données des enquêtes. Les supports papiers sont détruits dès que le rapport final des résultats est validé. Pour tout recours ultérieur aux données des évaluations passées (besoin non ressenti jusqu'à présent par l'équipe nationale), le seul recours possible serait le portail WEB du PASEC.

A part une cérémonie unique de présentation des résultats d'évaluation, aucune stratégie de communication ni de support adaptés ne sont en place pour sensibiliser les différents acteurs et parties prenantes selon leur intérêts et niveau de technicité respectifs.

3. **Sur le plan individuel** (profil des équipes d'évaluation)

L'EEI est mise en place par le PASEC sous la houlette de son correspondant national en la personne du Secrétaire Général du MEPS. Elle est composée de 7 membres et coordonnée par le Directeur du CNDP-TICE : 1 informaticien (le responsable de l'équipe), 2 pédagogues didacticiens appartenant à la sphère universitaire, 1 inspecteur du primaire, 1 statisticien, 1 économiste et 1 planificateur.

Bien que les membres de l'EEI ne soient pas exclusivement dédiés aux activités d'évaluation, puisque chacun reste rattaché à sa fonction administrative ou enseignante d'origine, ils ont été tout le temps mobilisés ensemble lorsqu'il y a une nouvelle activité d'évaluation du PASEC.

La CNE est beaucoup plus ambitieuse sur le plan institutionnel puisqu'elle a été créée pour répondre à une volonté de mettre en place un système permanent d'évaluation des progrès éducatifs. Elle est composée de 13 membres dont 3 membres de l'EEI du PASEC.

Les membres de la cellule nationale sont nommés parmi les cadres du ministère répondant aux profils ci-après :

- formateur des formateurs ;
- inspecteur des enseignements préscolaire et primaire ;
- inspecteur de l'enseignement secondaire spécialité français ;
- inspecteur de l'enseignement secondaire spécialité mathématiques
- évaluateur de programmes d'enseignement ;
- sociologue/psychologue ;
- informaticien ;
- statisticien ;
- spécialiste des examens et concours.

En plus donc des 3 membres de l'EEI (1 inspecteur du primaire, 1 statisticien et 1 planificateur), les 10 autres membres couvrent les profils suivants : 1 inspecteur général de l'éducation, 1 évaluateur des programmes, 1 sociologue, 1 gestionnaire des bases de données, 2 inspecteurs du primaire, 2 inspecteurs du secondaire, 1 conseillère pédagogique, et 1 instituteur.

Sur le plan opérationnel par contre, il semble que l'équipe repose sur deux membres actifs qui mènent la plupart des opérations, l'évaluateur des programmes et le gestionnaire des bases de données. L'implication des autres membres n'a pas été perçue, tout au moins à travers les quelques membres que nous avons pu rencontrer. La CNE est restée d'ailleurs désorientée en l'absence d'un document politique de cadrage, d'un budget dédié et de son coordinateur contractuel dont le contrat est arrivé à échéance sans qu'il soit remplacé.

La délimitation des champs d'action entre la CNE et l'EEI, au moins en ce qui concerne les activités d'évaluations des acquis, n'est pas claire et on comprend mal cette duplication de structures apparentées dans leurs fonctions. La fusion de ces deux structures est souhaitable pour capitaliser et pérenniser les acquis et les expériences des deux structures.

Bien que les deux équipes ait bénéficié de nombreuses formations organisées soit par le PASEC en regroupement des pays participants aux différentes évaluations (dans le cas de l'EEI), soit par le consultant sur le tas (dans le cas de la CNE), notamment en méthodes d'échantillonnage, traitement des données, les deux équipes n'ont pas acquis un niveau d'autonomie pour mener les différentes opérations d'évaluation des acquis. Les formations sont données, nous dit-on, à toute l'équipe sans tenir compte des profils des individus et leur rôle respectif dans l'équipe, ce qui réduit ces formations à des sessions de sensibilisation plutôt que des développements approfondis de capacités.

Mis à part la prise en charge du recrutement et de la formation des administrateurs des tests (parmi les anciens enseignants, directeurs d'écoles, conseillers pédagogiques et étudiants en chômage), et le recrutement et la formation des opérations de saisie, toutes les autres opérations sont gérées au niveau de l'équipe centrale du PASEC basée à Dakar ou par le consultant de la CNE: développement des outils d'enquête et des masques de saisie, traitement et nettoyage des données (avec retours éventuels à l'équipe nationale pour vérifier certains champs de saisie), analyse des données et production des rapports. L'équipe nationale est sollicitée par contre à émettre des commentaires éventuels sur la version préliminaire des rapports.

Il y a donc un déficit de formation évident chez les deux équipes qu'il conviendrait de combler si on souhaite en faire une entité performant de façon autonome et pérenne les missions qui lui sont dévolues. Il faudra également décharger un noyau dur de l'équipe pour permettre le recul nécessaire à l'exercice de réflexion et de recherche que revêt ce type de travail.

En outre, les deux équipes ne bénéficient d'aucune incitation matérielle pour la charge supplémentaire du travail de recherche. Au niveau du département de l'éducation nationale, les avancements se font exclusivement sur la base d'un paramètre unique. Il s'agit de celui de l'ancienneté qui est important en soi, mais insuffisant pour valoriser le rendement des fonctionnaires et stimuler leur motivation et leur engagement dans l'exercice de leur mission.

Cette manière figée de gérer les avancements entraîne le désengagement des fonctionnaires et l'inhibition du sens de la production et de la créativité chez eux. Un tel modèle de gestion ne peut être bien perçu par les fonctionnaires en ce sens qu'il ignore presque entièrement l'idée de faire un traitement individualisé de ces derniers au regard de leur rendement.

4. **Les activités antérieures d'évaluation**

Le PASEC est à sa troisième opération d'évaluation au Togo coordonnées au niveau national par l'EEI, notamment :

i) l'évaluation thématique sur la formation des enseignants du primaire en 2000 dont les résultats ont été restitués en 2004,
ii) l'évaluation diagnostique des acquis des élèves en 2ème et 5ème années réalisée en 2010 dont les résultats ont été restitués en 2012, et
iii) l'évaluation groupée 2014-2016 actuellement en cours dans 10 pays ciblant les 2ème et 6ème années.

La CNE de son côté a participé à trois enquêtes :

i) Une enquête sur les apprentissages scolaires en 2013 dans le cadre du programme de renforcement institutionnel PERI. L'enquête avait repris les mêmes outils de l'évaluation diagnostique du PASEC de 2010 aux niveaux 2ème et 5ème années du primaire en adaptant leur contenu. Les analyses ont été développées par le consultant de la CEN, un ancien conseiller scientifique du PASEC. Le rapport de cette enquête n'a pas pu être validé à ce jour.
ii) Une enquête des indicateurs de prestation de services éducatifs (SDI) fiancée et encadrée par la Banque Mondiale en 2013 visant les niveaux 4ème et 6ème années du primaire avec des instruments traduits et adaptés d'autres pays qui ont fait la même enquête. Les résultats de cette enquête n'ont pas encore été également restitués.
iii) Une deuxième activité PERI lancée en 2014 a concerné la traçabilité des dépenses publiques en éducation (PETS) financée et encadrée par l'UNICEF. La restitution a été faite nous dit-on mais le rapport n'est pas encore rendu public.

Pour la plupart de ces enquêtes, il s'agit de travaux de type PASEC dans lesquelles on cherche à rendre compte des progressions des élèves pour un niveau scolaire donné par les caractéristiques de leurs contextes scolaires (caractéristiques des maîtres, de la classe et des écoles) sous contrôle de leurs caractéristiques individuelles et familiales, y compris leur niveau scolaire au début du niveau scolaire considéré. Il s'agit d'enquêtes réalisées au niveau « élève » sur des échantillons de classes. Ces enquêtes sont relativement lourdes car elles supposent deux prises d'information sur les apprentissages dans les matières testées (niveau initial en variable endogène et niveau final en variable exogène), des questionnaires sur les élèves et leurs conditions de scolarisation, sur les maîtres, les classes et les écoles. Leur administration et leur analyse sont relativement complexes et exigent des moyens humains et matériels importants.

Comme mentionné auparavant, les rapports des résultats d'évaluation sont développés par le PASEC ou par le consultant externe. L'équipe nationale organise, avec le support technique externe, une journée de présentation des résultats à un auditoire d'environ 120 personnes composé des décideurs et directeurs centraux et régionaux du secteur, des PTF, des inspecteurs et conseillers pédagogiques, des enseignants et directeurs d'écoles, des syndicats

d'enseignants et associations des parents d'élèves, des mass média et des représentants de la société civile. Des plaquettes power point résumant les résultats clés de l'enquête assorties de recommandations pratiques sont partagées avec l'auditoire qui est invité à formuler des recommandations en travaux de commissions à la suite de la séance plénière. Le rapport scientifique complet est distribué aux participants seulement à la fin de la cérémonie pour référence documentaire.

La validation de la qualité technique des outils de l'enquête et modèles d'analyse est du ressort exclusif du comité scientifique du PASEC. L'équipe nationale n'est pas outillée pour ce type d'activité. Dans les années à venir il serait certainement sage de mobiliser les équipes nationales, pour peu qu'on en ait formé effectivement les membres, pour initier la constitution d'un conseil scientifique de l'évaluation comprenant éventuellement des experts régionaux du domaine.

On peut apprécier une utilisation timide des résultats de ces enquêtes dans les documents de stratégie du MEPS. En effet, les résultats de ces évaluations sont mentionnés dans le PSE : « Le niveau d'acquisition des élèves togolais est globalement faible. En effet, au niveau du primaire, les élèves togolais en fin de CM1 totalisent aux tests PASEC un score de 30,6 sur 100 en français et de 36,4 sur 100 en maths, des valeurs bien en dessous de la moyenne des pays d'Afrique francophone ayant bénéficié des évaluations similaires et qui classent le Togo parmi les derniers de la liste des pays considérés »[15].

Les mesures des acquisitions des élèves convergent pour souligner la nécessité d'améliorer le fonctionnement des écoles et leur capacité à transformer les ressources qui leur sont allouées en résultats tangibles chez les élèves. Les pistes ouvertes par les analyses de la qualité des apprentissages (effet de la taille des classes, des manuels scolaires, de la formation des maîtres,…) ont orienté les activités du PSE qui s'est efforcé d'améliorer ces différents points.

Ainsi le système est dans un processus de rénovation curriculaire. Dans un souci d'amélioration de la qualité, les nouveaux curricula permettront de rendre les apprentissages plus faciles en garantissant une meilleure fixation des acquis. Le nouveau programme prend acte des efforts réalisés pour doter chaque enfant d'un manuel de lecture et de calcul.

Le renforcement de la formation initiale des futurs enseignants est une conséquence directe de l'évaluation des compétences des enseignants réalisées précédemment par le PASEC. Le PSE prévoit également de systématiser la formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques et d'élaborer une politique de formation des enseignants. Les enseignants auxiliaires seront remplacés graduellement par les enseignants contractuels à l'horizon 2018.

Afin d'approfondir la connaissance sur le fonctionnement du système éducatif, le PSE envisage de réaliser une étude sur l'enseignement en langue nationale et une étude sur le temps réel de travail dans les classes.

[15] Plan Sectoriel de l'éducation 2014-2025 : Amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation au Togo. Janvier 2014

Section III : Les perspectives de développement du DNE

1. Cadre de politique d'évaluation

Le DIEA doit être renforcé par un document de politique qui donne un sens à l'Arrêté ministériel qui l'a mis en place et constitue une référence explicite quant à la définition du contenu de son champ d'action, les bénéfices à tirer des résultats des évaluations et les moyens mis en œuvre pour les réaliser.

Il est entendu par évaluation nationale « **une enquête auprès des écoles et des élèves (et parfois des enseignants) conçue pour fournir des preuves, au niveau du système de l'éducation, sur les acquis des élèves à un stade particulier de scolarisation, dans des domaines identifiés du curriculum (par exemple, lecture, mathématiques, sciences**) »[16].

Ce type d'évaluation, généralement mené sur un échantillon représentatif de la population cible, entraîne la mesure des apprentissages, l'analyse pour diagnostiquer les problèmes, et l'utilisation des résultats pour guider l'action politique. Une politique nationale d'évaluation efficace exige un réel engagement politique à l'action sur la base des résultats, tels que la réaffectation des ressources, la réforme des programmes, et la formation des enseignants.

Les évaluations nationales visent à :

- Déterminer le niveau de réussite scolaire ;
- Analyser les variations dans le rendement des élèves par région, sexe, lieu et langue d'enseignement ;
- Explorer les facteurs qui influent sur le rendement des élèves ;
- Générer des recommandations pour l'élaboration de politiques pour améliorer la qualité de l'éducation ;
- Renforcer la capacité du système nationale d'évaluation

Le document de référence doit préciser les questions politiques à étudier, la fréquence des enquêtes, la population cible à atteindre, les niveaux scolaires et les domaines du curriculum à évaluer, le niveau d'analyse requis, les types de rapports à produire, les auditoires ciblés par chaque type de rapport et les activités de dissémination des résultats. Le document doit également identifier les sources de financement appropriées pour réaliser le plan d'évaluation. De l'avis du Doyen de l'Inspection Générale de l'Education, ce document de référence doit émaner des résultats d'un séminaire national de cadrage (type états généraux de l'évaluation) qui doit être organisé pour mettre à plat toutes les questions politiques et organisationnelle relatif au DIEA.

Recommandation 1 : Organiser des journées nationales d'évaluation

- **Inviter toutes les parties prenantes concernées par l'évaluation des apprentissages (décideurs, enseignants, directeurs d'établissements scolaires, parents d'élèves, chercheurs universitaires, centres de formation des enseignants, syndicats d'enseignants, PTF, médias) pour débattre de la pertinence des**

[16] The World Bank, V. Greaney and T. Kellaghan ,2008: *Assessing National Achievement Levels in Education*

évaluations antérieures, des questions de politique éducative à adresser dans les futures évaluations, des questions d'organisation et de financement. Les débats devront aboutir à l'élaboration d'un document de référence qui orientera les activités futures d'évaluation.

2. **Renforcement institutionnel et organisationnel**

Comme mentionné auparavant, le comité de pilotage du DIEA représente uniquement la bureaucratie centrale du ministère et ne s'ouvre pas à toutes les parties prenantes concernées par les résultats scolaires. L'Arrêté ministériel n° 125/MEPSA/CAB/SG du 29 novembre 2012 mérite à être revu dans le sens d'intégrer une représentation des directions régionales qui gèrent directement les établissements scolaires et qui seront responsables des cellules régionales d'évaluation prévues dans le future, et de s'ouvrir aux autres bénéficiaires externes concernés directement ou indirectement par les exercices d'évaluation. Le comité de pilotage pourrait intégrer, en plus des représentants du ministère, les représentants des enseignants, des inspecteurs, des directeurs d'écoles, des centres de formations des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et les PTF qui pourraient avoir un avis en amont sur les problématiques à adresser et en aval sur les mesures de redressement. Les parents d'élèves et représentants de la société civile sont également des acteurs potentiels qui peuvent enrichir le débat sur la problématique de la qualité des apprentissages.

La responsabilité de conduire l'évaluation des apprentissages est confiée selon les pays à des structures plus ou moins proches de la hiérarchie ministérielle. Ainsi, le DNE est domicilié par exemple au sein de la direction chargée des examens nationaux au Maroc et en Ouganda, bien qu'au Maroc le Conseil Supérieur de l'Education abrite une Instance Nationale d'Evaluation qui conduit des enquêtes indépendamment du ministère de l'éducation. Au Vietnam, le ministère conduit les enquêtes avec un appui d'agences nationales et internationales. En Uruguay et Chili, une Division de la recherche et de l'évaluation en est responsable au sein du ministère de l'éducation. Un Centre de recherche indépendant du ministère est chargé de l'évaluation des apprentissages en Jordanie, Inde et Sri Lanca. Alors qu'aux Etats Unies, un Conseil d'Administration, composé de gouverneurs, législateurs, responsables du secteur aux niveaux national et local, des éducateurs, des représentants du monde des affaires et des représentants de la société civile, est responsable de conduire les enquêtes nationales d'évaluation.

Alors que le comité de pilotage est une instance de consultation et d'orientation, la CNE est une entité d'opération qui doit être rattachée formellement à une structure de l'organigramme et être dotée d'une ligne budgétaire au moins pour les besoins de fonctionnement. L'ancrage institutionnel au Togo pourrait être dans une période transitoire au niveau d'une des Directions qui recoupent avec des missions d'évaluation mentionnées dans la section précédente. La Direction des examens et la Direction de la planification semblent être techniquement les plus proches à pouvoir gérer cette unité d'évaluation des apprentissages. Cette subordination ne doit être en fait que sur le plan administratif. L'orientation politique et technique devrait être assurée par le comité de pilotage qui lui rend compte directement au Ministre. Dans une phase ultérieure, quand les cellules régionales

auront été mise en place, la CNE pourrait se structurer en une direction de l'évaluation à part entière avec un agenda intégré dans les missions stratégiques du ministère.

La CNE doit disposer d'un local équipé d'ordinateurs et d'imprimantes ainsi que de casiers sécurisés pour l'archivage des instruments d'enquêtes pour garantir leur aspect confidentiel. La salle du CNDP-TICE utilisée par l'équipe du PASEC pourrait être aménagée pour servir ce besoin avec un minimum de coûts supplémentaires.

Recommandation 2 : Renforcer l'ancrage institutionnel du DIEA

- **Revoir la composition du comité de pilotage pour intégrer les représentants de toutes les parties prenantes concernées : enseignants, inspecteurs, directeurs d'écoles, centres de formations des enseignants, chercheurs universitaires, PTF.**
- **Fusionner les deux équipes nationales (du PASEC et la CNE) en une seule unité, rattacher celle-ci formellement à une structure de l'organigramme et la doter d'une ligne budgétaire dédiée aux activités d'évaluation.**
- **Doter la CNE d'un local équipé d'ordinateurs et d'imprimantes ainsi que de casiers sécurisés pour l'archivage des instruments d'enquêtes.**

3. Renforcement des capacités individuelles

La taille de la CNE gagnerait à se resserrer autour d'un nombre limité de membres clés (d'environ 4 ou 5) qui devraient être déchargés des autres tâches administratives pour se consacrer complètement aux activités d'évaluation. Le travail d'évaluation exige une concentration intellectuelle continue et assez de recul pour performer les opérations complexes de façon satisfaisante. Par contre, certaines tâches ne demandent pas une mobilisation permanente de personnel (tel que le développement des tests, leur administration, la saisie des données, le design des instruments) et peuvent être contractées de manière temporaire.

Les membres de l'équipe doivent avoir non seulement les compétences techniques requis, mais surtout être engagés, attentifs aux détails et disposés à faire des heures supplémentaires au-delà de la journée normale de travail. Du point de vue de l'adéquation technique et d'efficacité, ces attributs sont plus importants que l'ancienneté dans le ministère ou une institution académique.

Le noyau dur et permanent de la CNE pourrait être constitué des profils suivants :

- Un coordonnateur
- Un évaluateur de programme
- Un statisticien-économiste
- Un informaticien gestionnaire de bases de données

Le coordonnateur de l'équipe :

Le coordonnateur de la CNE doit être choisi parmi les fonctionnaires nationaux pour assurer la pérennité de l'action. Il ou elle doit disposer de compétence de gestion et de leadership

pour gérer l'équipe, coordonner son agenda, appuyer sa formation et gérer le financement des activités. Il ou elle doit s'assurer que l'évaluation adresse les questions clés de la politique éducative recherchées par le ministère, être familier avec les concepts clés de mesure en éducation et avec le curriculum objet de l'évaluation. Il ou elle doit s'assurer que les enquêtes sont techniquement viables et conduites dans la limite du temps et budget planifiés.

Les responsabilités clés du coordonnateur de la CNE devraient inclure :

- Assurer la liaison avec les organisations et organismes concernés par l'éducation et rendre compte au comité de pilotage ;
- La gestion du personnel et du budget à chaque phase de l'évaluation ;
- Veiller à ce que les tests et les questionnaires sont appropriés et que leur contenu sont exempts de biais (par exemple, liées à genre, au milieu géographique, ou à l'appartenance à un groupe ethnique) ;
- Fournir des conseils sur l'interprétation des résultats des tests ;
- Coordonner et assurer la qualité des publications ;
- La gestion des relations publiques, y compris la conduite de séminaires de sensibilisation pendant et après l'exercice d'évaluation.

L'évaluateur de programme :

L'évaluateur de programme gère et dirige l'équipe de développement des tests, et supervise toutes les opérations des tests pilotes jusqu'à leur validation et mise en forme finale. Il ou elle doit avoir des compétences techniques et organisationnelles nécessaires pour l'organisation d'ateliers pour les rédacteurs d'items et administrateurs de tests, le développement des tableaux de spécifications, l'élaboration de matériels de formation, et l'organisation de la collecte et la saisie des données.

Les responsabilités de l'évaluateur de programme devraient inclure :

- La sélection de l'équipe de rédacteurs d'items ;
- L'établissement d'un ensemble de règles ou de protocoles pour la présentation, la classification et le stockage des items ;
- Le suivi des progrès de développement du test par rapport au plan établi ;
- La révision de la qualité des items avec un groupe d'experts pour s'assurer qu'ils reflètent les domaines à évaluer.

L'équipe aura besoin des services d'un analyste de données à l'étape de l'expérimentation du test. L'analyste devrait être en mesure d'appliquer des logiciels appropriés pour analyser les résultats du pré-test, et travailler en étroite collaboration avec les rédacteurs d'items dans le choix des items qui formeront le test final.

Le statisticien :

Les services d'un statisticien seront nécessaires à différentes étapes du processus d'évaluation, de la conception initiale à la rédaction du rapport. L'équipe aura besoin d'une ou plusieurs personnes ayant des compétences statistiques et analytiques pour la sélection d'échantillons, la pondération des données, dans l'analyse des items dans la phase de pilotage

ainsi que l'analyse statistique globale de l'ensemble des résultats, et la préparation des fichiers de données pour des tiers pour mener à bien des analyses secondaires. Le statisticien devrait être compétent dans l'utilisation de logiciels d'analyse statistiques et de gestion de base de données tels que SPSS, Excel et Access.

Les responsabilités du statisticien devraient inclure :

- Le développement d'un plan d'échantillonnage national,
- L'interprétation des résultats du test pilote et final
- La construction de base de données,
- L'analyse statistique des résultats de l'évaluation.

Le gestionnaire de bases de données :

Le gestionnaire de données porte une bonne partie de la responsabilité de la qualité des données utilisées dans les analyses. Il ou elle est responsable de l'exactitude des données, en le codage correct, le nettoyage, et la saisie des données des tests et des questionnaires. II ou elle doit avoir une connaissance pratique d'Excel et Access ainsi que SPSS.

Les responsabilités du gestionnaire de données devraient inclure :

- Le développement des masques de saisie correspondant aux tests et questionnaires de l'enquête ;
- La préparation du schéma de codage et les procédures qui seront utilisées lors des analyses. Ce schéma devrait s'appliquer aux écoles, aux classes et aux étudiants ;
- S'assurer que les cahiers des élèves, les questionnaires et les feuilles de réponses peuvent être identifiés en les numérotant avant de les envoyer pour l'administration ;
- L'installation et la gestion des logiciels d'organisation et d'archivage des données de l'enquête.

En plus des responsabilités des personnes clés mentionnées ci-dessous, l'équipe aura besoin de personnes capables de rédiger des rapports, des notes de politique et des communiqués de presse.

4. Besoins de formation

Les compétences à développer pour mener à bien les tâches d'évaluation seront les suivantes :

- La conception et la construction des instruments d'évaluation ;
- L'échantillonnage probabiliste ;
- L'organisation de tests dans les écoles ;
- La préparation des données ;
- L'analyse statistique des données ;
- La rédaction de rapports ;
- La communication des résultats ;

Certaines des compétences énumérées ci-dessus pourraient être disponibles au sein des services du ministère (par exemple, les examens nationaux). Cependant, la conception et la mise en œuvre d'une évaluation nationale exige des compétences spécialisées qui peuvent ne pas être suffisamment développées localement. Par exemple, la qualité des données dépend de la qualité de l'échantillon. Tirer un échantillon représentatif qui reflètera la précision voulue des résultats est une tâche très technique. Si l'échantillon n'est pas conçu correctement, les résultats seront d'une valeur douteuse. Souvent cela est un domaine où le recours à une assistance technique extérieure au démarrage de l'équipe peut être d'une grande utilité.

En plus de l'échantillonnage, une évaluation nationale exige également des approches particulières à l'analyse des données. En particulier, la théorie classique des tests (CTT) ou la théorie de la réponse aux items (IRT), utilisent des modèles mathématiques sophistiqués qui justifieraient une assistance technique extérieure avérée pour le renforcement des capacités.

Recommandation 3 : Renforcer les capacités techniques de la CNE

- **Resserrer la composition de l'équipe de la CNE autour de 4 ou 5 membres permanents avec des profils techniques adéquats pour mener des évaluations standardisées, et les décharger des autres tâches administratives.**
- **Former les membres permanents dans les domaines correspondants à leur rôle respectif dans l'équipe (techniques de construction et de validation des tests, techniques d'échantillonnage et d'analyse statistique, gestion de base de données, présentation des résultats et rédaction de notes de politique).**

Section IV : Eléments d'un plan d'évaluation à moyen terme

1. Objet et fréquence d'activités d'évaluation

Afin de pérenniser le dispositif national d'évaluation, la CNE doit avoir régulièrement un menu d'activités qui permette, d'une part, de rendre compte des progrès réalisés en matière de qualité de l'éducation et, d'autre part, de capitaliser sur l'expertise gagnée par l'équipe nationale au fur et à mesure de son exercice de façon continue.

Dans tous les pays où des enquêtes nationales sont menées, les évaluations concernent des niveaux scolaires de l'enseignement primaire. Dans beaucoup, elles sont également menées à un certain point au niveau de l'enseignement secondaire, le plus souvent vers la fin de la scolarité obligatoire, afin d'obtenir des preuves de la façon dont les étudiants sont préparés pour poursuivre leurs études ou pour la vie après l'école.

Pour le Togo, trois éléments peuvent orienter le choix des niveaux scolaires à évaluer : d'abord le PSE vise l'amélioration des apprentissages dans le primaire et le secondaire à travers le développement des innovations nécessaires pour permettre aux élèves d'atteindre le niveau minimum requis de connaissances et de compétences ; ensuite il faut bien continuer à privilégier les niveaux 2ème et 5ème années du primaire ciblés par le PASEC ; et enfin le Partenariat Mondial de l'Education (PME), dont le Togo ne manquera pas de continuer à bénéficier dans le cadre de l'EPT, cible dans son cadre indicatif les compétences de lecture après deux années de scolarisation primaire et à la fin de l'enseignement primaire.

Partant de ces repères stratégiques, il serait judicieux d'installer un programme d'évaluation des acquis dans un cycle alternatif de deux ans comme suit :

- la première évaluation concernera en 2016-2018 la performance des élèves en lecture et en calcul à l'entrée du système après deux années de scolarisation et à la fin du cycle primaire. Afin d'éviter la perturbation de l'évaluation en fin de cycle avec les exigences des examens du BEPC, des tests à la fin de la 5ème année (CM1) pourraient être privilégiés.
- suivra en alternance une évaluation en 2018-2020 des acquis des élèves après quatre années de scolarisation au primaire dans les compétences de base en lecture, mathématiques et compétences de la vie, et à la 8ème année de scolarisation (5éme du secondaire) en langue, mathématique et sciences.

L'échantillon dans les deux exercices ne dépassera pas 3000 élèves par niveau d'étude (environ 200 classes de 15 élèves tirés aléatoirement), ce qui revient à un lot global d'environ 6000 élèves par exercice que l'équipe est habituée à gérer dans le cadre du PASEC.

Le cycle de deux ans est jugé raisonnable par la CNE, soit un an de préparation et administration des tests et un an pour l'analyse des données et la production des rapports. Le premier exercice (2016-2018) sera l'occasion pour l'équipe d'une formation approfondie sur le tas sous la supervision et l'assistance technique de consultants internationaux. L'équipe

devrait être ensuite en mesure de mener le deuxième exercice (2018-2020) de façon autonome.

Les exercices d'évaluation ne doivent pas se limiter à évaluer les compétences cognitives classiques des matières principales en lecture, mathématiques et sciences. Le chef de file des PTF souhaite qu'on s'intéresse également à l'évaluation des pratiques pédagogiques dans les classes, notamment concernant l'approche de pédagogie active que le Togo a adoptée récemment. A fur et à mesure que l'équipe nationale acquière des compétences techniques d'enquêtes, elle devra logiquement pourvoir répondre aux besoins d'information dans les aspects de politique éducative qui s'imposent.

2. Couts et financement des activités d'évaluation

Mener régulièrement des évaluations standardisées n'est pas toujours à la portée de beaucoup de pays en développement, particulièrement en Afrique Subsaharienne. Le recours à des appuis financiers externes est nécessaire pour couvrir les frais des enquêtes. Les PTF sont de plus en plus organisés autour d'initiatives mondiales tel que la Partenariat Mondial de l'Education (PME) pour appuyer les pays à réaliser les objectifs de l'EPT. De leur côté les pays bénéficiaires de cet appui financier sont de plus en plus demandés à se doter de politiques engagées dans l'établissement des priorités, de prise de décision basée sur les l'évidence, de transparence et de reddition de comptes.

Dans ce cadre, le Togo doit renforcer l'ancrage institutionnel du DIEA décrit plus haut, notamment la traduction de la mise en place de ce dispositif par un budget de fonctionnement des dépenses courantes, afin d'appuyer sa quête de financement des activités d'évaluation.

Le coût de chaque exercice d'évaluation ciblant deux niveaux scolaires proposés plus haut serait de l'ordre de 88 millions FCFA (environ 135 mille Euros). Le premier exercice nécessiterait l'équipement du local de la CNE et la formation de ses membres, ce qui engendrait des coûts supplémentaires de l'ordre de 26 millions FCFA (environ 39 mille Euros). Voir plus de détail en annexe 6.

Recommandation 4 : Renforcer les capacités de fonctionnement de la CNE

- **Le MEPS doit doter la CNE d'un budget de fonctionnement et chercher un financement externe pour les activités proprement techniques**

CONCLUSION

L'analyse de la situation de l'état du DNE sur les plans institutionnel, organisationnel et technique, en ce qui concerne la planification de son développement et la gestion de ses ressources et l'environnement de l'enseignement et des apprentissages a permis de cibler les problématiques majeurs qui l'affectent.

La force de la politique d'évaluation menée par le MEPS réside dans l'existence d'un Dispositif Institutionnel d'Evaluation des Acquis (DIEA) institué par Arrêté ministériel incluant :

- Un comité de pilotage composé des directeurs centraux du ministère
- Une Cellule Nationale d'Evaluation (CNE) composée de 13 membres du MEPS et prévoyant des cellules régionales d'évaluation dans le future.

Ce dispositif opère en parallèle d'une équipe des évaluations internationales pour le PASEC composée de 7 membres. Les deux équipes ont participé à des exercices d'évaluation sous supervision externe.

Le DIEA connait cependant plusieurs limites et contraintes qui réduisent de son efficacité :

- Sur le plan institutionnel : le comité de pilotage représente exclusivement les directions centrales du ministère qui se réunit sous la présidence du Secrétaire Général ce qui le réduit à des rapports bureaucratiques ordinaires ; il ne figure pas dans l'organigramme officiel du ministère et n'est pas doté d'une ligne budgétaire dédiée ; et on note l'absence d'un document de référence qui définisse le contenu des évaluations et les types d'analyses et d'utilisations souhaitées.
- Sur le plan organisationnel : la CNE n'est rattachée à aucune structure du ministère et n'a pas de local et d'équipement pour fonctionner de façon régulière ;
- Sur le plan individuel : les membres de la CNE sont choisis dans les différents services du ministère sans garantir les profils spécifiques recherchés ni préciser le rôle respectif de chaque membre dans l'équipe.

Si la popularisation d'une culture de l'évaluation dans l'administration de l'éducation nationale est une force, la faiblesse de ce système est assurément sa relative fragilité institutionnelle et la pauvreté de son environnement administratif et académique. C'est surement un atout pour un système d'évaluation que d'être porté par les directions de l'administration centrale qui sont les utilisatrices directes des résultats produits. Cela dit, on ne peut manquer de constater l'inexistence de toute ouverture aux autres acteurs concernés directement ou indirectement par les résultats d'évaluation en dehors du ministère. Tout se passe comme si l'évaluation avait d'abord été conçue comme un instrument au service de la planification nationale au sein d'une administration centrale et non aux bénéficiaires qui la mette en ouvre (enseignants, directeurs d'écoles, inspecteurs) ou qui appuient son développement ou en utilisent les résultats (PTF, chercheurs universitaires).

Cette situation qui a favorisé la production d'évaluations et son utilisation au service de la politique éducative nationale, pourrait à terme porter préjudice à la politique qu'elle sert

puisque cet enclavement nuit à la diffusion large de la culture de l'évaluation, ce qui valorise insuffisamment le capital humain de l'équipe d'évaluateurs.

Pour répondre aux besoins en renforcement institutionnel et des capacités de ce dispositif, des propositions se présentent sous forme de recommandations qui constituent des mesures à initier par le MEPS comme préalables institutionnels, pour ensuite configurer un programme d'action qui reste à être appuyer par les partenaires techniques et financiers. La CONFEMEN pourrait continuer à apporter un soutien technique au ministère pour assoir le cadre institutionnel du dispositif.

Le renforcement du dispositif passe d'abord par la mise en place de préalables institutionnels qui viendraient consolider la volonté politique d'instaurer une culture d'évaluation des apprentissages. Il s'agit notamment de :

- Développer un document de référence qui précise les questions politiques à étudier, la fréquence des enquêtes, la population cible à atteindre, les niveaux scolaires et les domaines du curriculum à évaluer, le niveau d'analyse requis, les types de rapports à produire, les auditoires ciblés par chaque type de rapport et les activités de désamination des résultats.
- Le comité de pilotage pourrait intégrer, en plus des représentants du ministère, les représentants des enseignants, des inspecteurs, des directeurs d'écoles, des centres de formations des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et les PTF qui pourraient avoir un avis en amont sur les problématiques à adresser et en aval sur les mesures de redressements.
- La CNE doit être rattachée formellement à une structure de l'organigramme et être dotée d'une ligne budgétaire au moins pour les besoins de fonctionnement.
- La CNE doit disposer d'un local équipé d'ordinateurs et d'imprimantes ainsi que de casiers sécurisés pour l'archivage des instruments d'enquêtes pour garantir leur aspect confidentiel.
- Le coordonnateur de la CNE doit être choisi parmi les fonctionnaires nationaux pour assurer la pérennité de l'action.
- La taille de l'équipe gagnerait à se resserrer autour d'un nombre limité de membres clés (d'environ 4 ou 5) qui devraient être dédiés complètement aux activités d'évaluation et être déchargés des autres tâches administratives.
- Le noyau dur de la CNE doit bénéficier d'une formation approfondie dans les domaines clés de l'évaluation pour pouvoir fonctionner de manière autonome : techniques de construction et de validation des tests, techniques d'échantillonnage et d'analyse statistique, gestion de base de données, présentation des résultats et rédaction de notes de politique.

Cet ancrage institutionnel devrait encourager les partenaires nationaux et internationaux à apporter un appui technique et financier aux activités d'évaluation et de formation pour assoir un système pérenne d'aide à la décision. Le MEPS devrait développer un plan d'évaluation à

moyen terme pour appuyer la mise en œuvre de son PSE. Il serait judicieux d'installer un programme d'évaluation des acquis dans un cycle alternatif de deux ans comme suit :

- la première évaluation concernera en 2016-2018 la performance des élèves en lecture et en calcul à l'entrée du système après deux années de scolarisation et à la fin du cycle primaire. Afin d'éviter la perturbation de l'évaluation en fin de cycle avec les exigences des examens du BEPC, des tests à la fin de la 5ème année (CM1) pourraient être privilégiés.
- suivra en alternance une évaluation en 2018-2020 des acquis des élèves après quatre années de scolarisation au primaire dans les compétences de base en lecture, mathématiques et compétences de la vie, et à la 8ème année de scolarisation (5éme du secondaire) en langue, mathématique et sciences.
- Le premier exercice (2016-2018) sera l'occasion pour l'équipe d'une formation approfondie sur le tas sous la supervision et l'assistance technique de consultants internationaux.

Les coûts de ce plan à moyen terme sont estimés à 88 millions FCFA (environ 135 mille Euros) pour chaque exercice d'évaluation ciblant deux niveaux scolaires, en plus d'un coût supplémentaires de l'ordre de 17 millions FCFA (environ 25 mille Euros) pour l'équipement du local de la CNE et la formation de ses membres.

Ces propositions rencontrent les préoccupations du chef de file des PTF, particulièrement l'ouverture du comité de pilotage à des acteurs externes au ministère pour s'accorder sur les questions pertinentes d'évaluations à adresser, et la nomination des membres de la CNE sur la base de profiles bien déterminés. Tout cela devra passer par le développement d'un document de référence qui cherchera à établir un consensus de toutes les parties prenantes concernées par l'évaluation.

ANNEXES

Annex 1 : Termes de référence pour l'appui au renforcement et à l'implantation de systèmes nationaux d'évaluation

1. Contexte

Dans le cadre du projet P130437 financé par la Banque Mondiale, et visant à renforcer l'utilisation des résultats issus des évaluations des acquis scolaires pour le pilotage et la réforme des systèmes éducatifs, un appel à candidatures a été lancé par le PASEC (Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN) afin de permettre aux pays de renforcer leurs systèmes nationaux d'évaluation (SNE). Cet appui s'inscrit également dans la continuité des recommandations de l'atelier des décideurs organisé en mai 2014 sur cette même thématique.

L'appel à candidatures a été lancé fin août 2014 et clôturé en octobre, les derniers dossiers ayant été transmis en décembre. Au total, six pays ont présenté un dossier de candidature : Le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, La RDC et le Togo. La qualité des dossiers témoigne de l'importance du rôle de l'évaluation dans la mise en place de politiques d'éducation. Alors qu'initialement seules quatre candidatures devaient être sélectionnées, une révision du budget, l'élevant désormais à 45 000 000 Franc CFA, a permis de proposer un accompagnement à tous les pays ayant soumis un dossier.

2. Besoin exprimés par les pays

Un certain nombre d'appuis ont été souhaités dans les dossiers de candidature. Ils peuvent être classés comme suit :

- Appui technique : des besoins de renforcement de capacités ont été exprimés dans chaque dossier. Ces besoins concernent en majorité la formation aux techniques d'évaluation, d'échantillonnage, à l'analyse des données, à la gestion de bases de données ou encore en communication. Ces besoins, bien que légitimes, n'entrent pas dans le cadre du présent accord d'appuis aux SNE. Ils ne pourront par conséquent pas être couverts par ce projet. En revanche, ils pourront faire l'objet de formations en renforcement des capacités pris en charge par le PASEC à partir de 2016.

- Appui financier : il a été question dans certains dossiers d'un appui financier pour l'acquisition de matériel informatique (machines et/ou logiciels). Cet appui ne peut également entrer dans le projet d'appuis aux SNE dans la phase actuelle. Cependant, il est prévu qu'un plan de financement soit effectué par les consultants pour chaque pays. Munies de ce document, les structures locales d'évaluation seront en mesures de proposer à leur Ministère et à des partenaires techniques et financiers un budget de fonctionnement de la structure (l'étude menée par le vif du sujet a montré que les structures d'évaluation existantes dans les pays ne disposaient pas de budget de fonctionnement et fonctionnaient sur des financements de projets extérieurs proposant des évaluations ponctuelles).

- Appui institutionnel : cet appui vise à définir ou renforcer les missions du SNE, son rattachement institutionnel, le profil de son personnel, ses interactions avec les autres structures en charge de l'éducation et ses coûts de fonctionnement. C'est sur ce type d'appui que le projet de création ou de renforcement des SNE devrait se focaliser.

3. Profil des pays

Suite à l'étude approfondie des six dossiers de candidature, trois types d'appuis ont été envisagés. Le tableau ci-dessous détaille ces appuis :

Création du SNE	**Synergie des structures existantes**	**Renforcement institutionnel du SNE**
Bénin et RDC	Burkina Faso et Mali	Burundi et Togo
Il convient pour ces deux pays de mettre en place une cellule en charge de l'évaluation, dont le cahier des charges devra prendre en compte : les objectifs et les contours d'un premier plan d'action, - l'ancrage institutionnel, - des profils du personnel, - le plan de financement (fonctionnement annuel).	Ces pays possèdent déjà plusieurs structures en charge de l'évaluation. Il convient donc de créer une synergie entre ces structures existantes. Les activités comprennent : - la redéfinition du rôle de chaque structure, c'est-à-dire vérifier qu'il n'y ait pas qu'une simple juxtaposition entre les structures existantes - la définition d'objectifs communs et complémentaires, - la définition du plan de financement.	Des SNE sont déjà en place dans ces deux pays. Il convient donc de les renforcer institutionnellement afin d'intensifier l'utilisation des résultats d'évaluation dans les politiques éducatives. Les activités incluent la révision : - des objectifs, - de l'ancrage institutionnel. Egalement la définition : - des profils du personnel, - du plan de financement.

Par suite de l'instabilité et les conditions de sécurité au Burundi, ce pays n'est pas retenu dans la liste des pays qui feront l'objet d'un appui et d'une mission sur le terrain.

4. Objectifs de l'appui aux systèmes d'évaluations des pays participants :

L'objectif de l'appui est de contribuer à la création ou à la consolidation de structures pérennes d'évaluation, compétentes pour réaliser des évaluations des acquis scolaires et plus particulièrement de :

- Définir ou clarifier (selon le cas de figure) les missions du système national d'évaluation, son champ de compétences, son rattachement institutionnel ainsi que ses interactions avec les autres directions du ministère de l'éducation ou d'autres ministères.
- Proposer une stratégie de mise en place ou de renforcement des systèmes nationaux d'évaluation des pays participants, comprenant un calendrier prévisionnel et des éléments de coût. Cette stratégie pourra à terme constituer l'une des composantes de la politique d'évaluation du pays. Les SNE devront, autant que faire se peut, intégrer l'évaluation du primaire et du secondaire. Cette dernière contrainte reste un défi dans de nombreux pays où il existe deux ministères distincts pour le primaire et le secondaire.

Afin d'atteindre ces objectifs, la CONFEMEN propose la mise en place d'un consortium composé d'experts internationaux dont le mandat proposé pour ce consortium est décrit ci-dessous.

5. Missions, profils des experts et calendrier de travail :

a) Recrutement du consortium d'experts en charge du projet

- Rôle du consortium :

  Le consortium d'experts aura à la fois la charge d'affiner et délimiter le travail d'expertise proposé dans le présent document, de produire les rapports définissant les systèmes d'évaluation des pays participants. Ces rapports seront validés avec le PASEC, la Banque Mondiale et les pays concernés.

- Profil des experts souhaités :

Les experts doivent témoigner d'une excellente connaissance des systèmes d'évaluations, de leurs objectifs et activités. Les experts doivent également témoigner d'une bonne compréhension du contexte institutionnel des pays en question afin de définir des SNE adaptés à chacun pour garantir un fonctionnement opérationnel dans l'espace et le temps. Ils doivent également pouvoir attester de connaissances avérées en montage institutionnel (que ce soit au niveau budgétaire ou fonctionnel/organisationnel).

- Liste d'experts :

- **Christian Nidegger** : christian.nidegger@etat.ge.ch
  National Project Manager pour la Suisse de PISA 2009 - 2012 – 2015, Service de la recherche en éducation (SRED) de Genève.

- **Satya Brinks : Satya.brink@gmail.com**
  Experte canadienne ayant travaillé pour PISA où elle a représenté son pays. Elle a été directrice du National Learning Policy Research at Human Resources and Skills Development au Canada. Elle a également travaillé pour PIAAC et a conduit de nombreuses missions en Ireland en Finlande ainsi que dans des pays en développement tels que l'Egypte, la Tanzanie, le Sénégal. Elle apporte un appui au Sénégal (INEADE) pour le renforcement des capacités de l'institut dans la cadre de la mise en œuvre du projet PISA pour le développement.

- **Jean Claude Emin : jeanclaude.emin@free.fr**
  M. Emin est membre du Comité Scientifique du PASEC et ancien sous-directeur de de la performance de l'enseignement scolaire à Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance en France. Il a également été représentant de la France au comité directeur de l'enquête PISA/OCDE.

- **Said Belkachla: sbelkacla@gmail.com**
  Expert en planification et évaluation des systèmes éducatifs, M. Belkachla a une longue expérience d'appui aux pays dans le domaine de l'évaluation et de la planification des systèmes éducatifs au sein de l'UNESCO. Il a été chef de l'unité statistique en éducation pour la région arabe et de l'Afrique sub-saharienne de l'ISU. Il a également une longue expérience au sein du Ministère de l'éducation du Maroc où il a mené des projets de coopération en éducation, ainsi que des opérations d'évaluation et de planification.

b) Mission des experts

Phase 1 : Les experts seront invités dans un premier temps à travailler sur une cartographie des systèmes d'évaluation existant au niveau international afin de pouvoir proposer aux pays différents types d'instances pouvant s'adapter au mieux à leur contexte. Le PASEC mettra à disposition des experts une première cartographie des systèmes d'évaluation en place dans les pays participants et de leurs contextes. Les systèmes d'évaluation pris en compte dans ce projet ne concernent que la conception, la réalisation et l'analyse des évaluations en charge d'informer les politiques éducatives et non pas la conception des évaluations certificatives (les examens) ou bien encore celle des outils d'évaluation régulière en classe, etc. Ainsi, pour cartographier les systèmes d'évaluation existants il s'agira de :

- Définir les différentes missions de ces systèmes et les niveaux éducatifs pris en charge par ces institutions (primaire, secondaire, universitaire…)
- Définir leur rattachement institutionnel (à l'intérieur du Ministère / à l'extérieur du ministère mais rattaché au Ministère / rattaché à une institution de recherche, etc.)
- Les types de profils des agents de ces systèmes d'évaluation.

Lors d'une réunion, le consortium se rencontrera pour :

- Définir pour chaque pays quelles sont les options de systèmes d'évaluation pouvant satisfaire au mieux à leur contexte, afin que les pays puissent assez rapidement s'orienter sur une option donnée.
- Définir de façon plus détaillée le contenu du rapport qui sera fait pour chaque pays.
- Définir quel expert suivra tel ou tel pays, ainsi que le calendrier des missions dans chaque pays participant.

Phase 2 : Production des rapports d'implantation et de renforcement des SNE.
Lors de leurs missions dans les 6 pays, les experts devront produire un rapport unique pour chaque pays incluant :

- la définition des objectifs généraux du SNE en articulation avec la politique nationale dans le domaine de l'évaluation
- l'ancrage institutionnel de celui-ci,
- Les contours d'un plan d'action sur 4 ans avec la liste des activités à mener (ce plan d'action devra être par la suite finalisé (détaillé) par le pays)
- la définition des profils de postes,
- les besoins en formation pour l'utilisation des résultats des apprentissages,
- le budget de fonctionnement.

Phase 3 : Validation des rapports d'implantation ou de renforcement des SNE dans les pays participants.
Lors d'une réunion incluant le PASEC, la Banque Mondiale et le consortium d'experts, les rapports produits par les experts seront analysés et validés pour chaque pays.

Le rapport final des six pays doit être remis avant la fin 2015.

c) Les missions dans le pays se dérouleront durant le quatrième trimestre 2015 sur la base d'une répartition des pays entre les experts du consortium et selon un canevas de mission qui aura été décidé en commun avec les membres du Consortium et l'équipe du PASEC qui servira de guide méthodologique pour la mission.

d) Les réunions du consortium
Le consortium se réunira à deux reprises, au moment du lancement du projet et avant la remise du rapport final.

Annex 2 : Organigramme du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA)

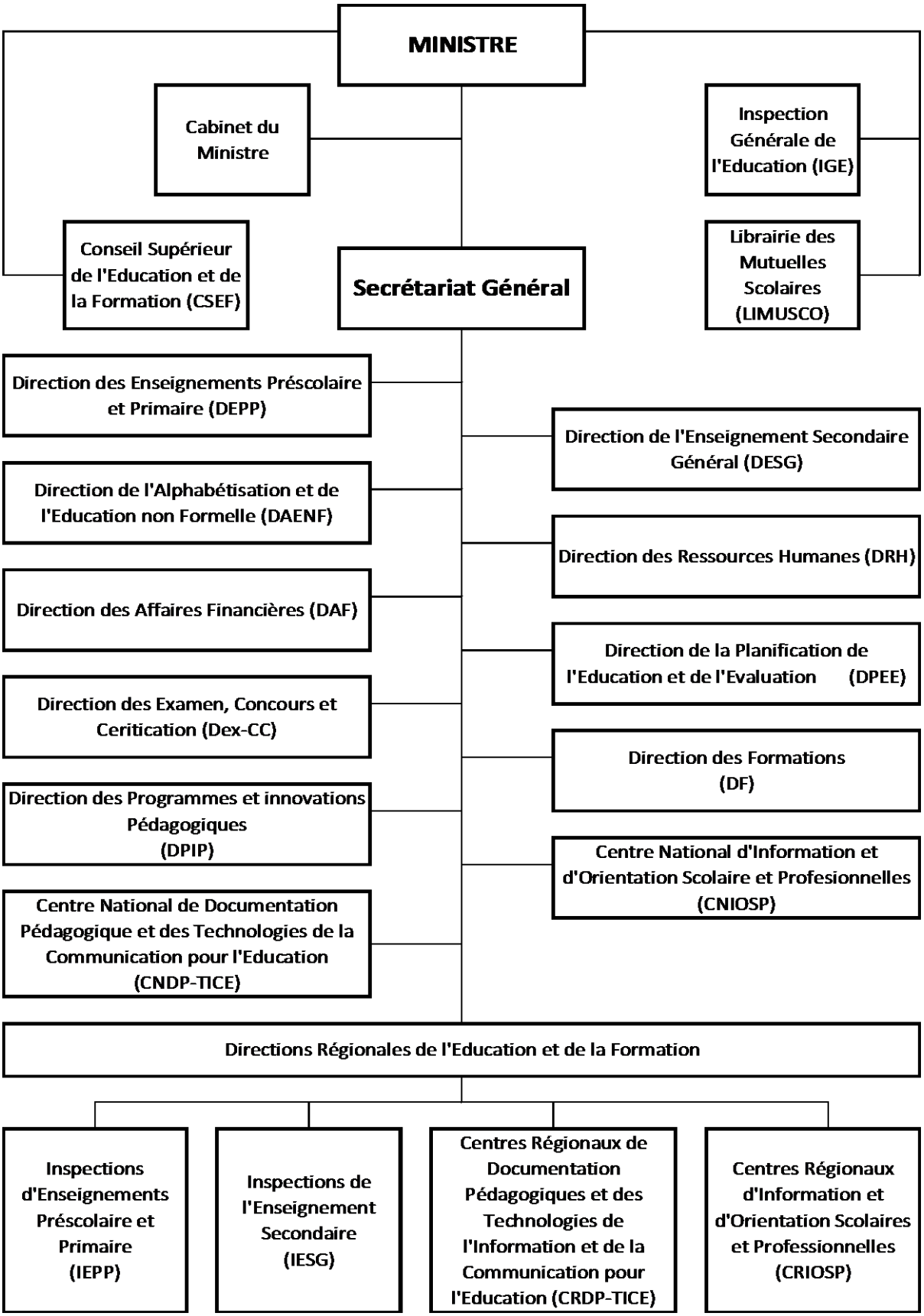

Annex 3 : Arrêté ministériel n° 125/MEPSA/CAB/SG du 29 novembre 2012

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

ARRETE N° 125 /MEPSA/CAB/SG

instituant un dispositif institutionnel d'évaluation des apprentissages
au ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

Vu l'ordonnance n°16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo ;

Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967, définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu le décret n°2009-164/PR du 29 juin 2009 portant approbation de la déclaration de politique sectorielle de l'éducation ;

Vu le décret n°2010-021/PR du 29 février 2010 portant approbation du plan sectoriel de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2012-056/PR du 31 juillet 2012 portant composition du gouvernement, ensemble le texte qui l'a modifié ;

Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1 : Il est institué, au ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation, un dispositif institutionnel d'évaluation des apprentissages.

Article 2 : Le dispositif institutionnel d'évaluation des apprentissages a pour missions, d'œuvrer à l'instauration d'une culture de l'évaluation des apprentissages dans l'enseignement scolaire et l'alphabétisation.

A ce titre, il est chargé de :

- assurer la formation des cadres du sous secteur à la méthodologie d'évaluation des apprentissages ;
- élaborer des instruments de pilotage ;
- s'assurer de la prise en compte du pilotage par les résultats aux différents échelons du sous secteur ;
- aider à la définition des rôles et responsabilités de chaque acteur, notamment, les directeurs centraux, les directeurs régionaux, les inspecteurs, les conseillers pédagogiques, les chefs d'établissement et les enseignants dans la gestion du sous secteur ;
- contribuer à l'évaluation des politiques éducatives, notamment en ce qui concerne la scolarisation, les apprentissages, le recrutement et la formation du personnel, le mode de

regroupement des élèves, la politique éditoriale des manuels scolaires, la langue d'enseignement ;
- participer aux programmes internationaux d'évaluation des apprentissages.

Article 3 : Le dispositif institutionnel d'évaluation des apprentissages comprend :

- un comité de pilotage ;
- une cellule nationale d'évaluation des apprentissages ;
- des cellules régionales d'évaluation des apprentissages.

Article 4 : Le comité de pilotage est chargé de définir les orientations concernant les activités d'évaluation des apprentissages.

Article 5 : Présidé par le secrétaire général, le comité de pilotage comprend :

- le doyen de l'inspection générale de l'éducation ;
- le directeur des enseignements préscolaire et primaire ;
- le directeur de l'enseignement secondaire général ;
- le directeur des formations ;
- le directeur des examens, concours et certifications ;
- la directrice de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ;
- le directeur du centre national de documentation pédagogique et des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

Article 6 : La cellule nationale d'évaluation des apprentissages est chargée de mener les activités d'évaluation des apprentissages.

Article 7 : Les cellules régionales d'évaluation des apprentissages sont chargées de :

- collecter les informations relatives aux activités d'évaluation en cours et de les remonter au niveau central ;
- constituer provisoirement des banques d'items pertinents, fiables et valides ;
- veiller à la diffusion des résultats d'évaluation et à leur prise en compte effective dans les politiques régionales d'amélioration des enseignements/apprentissages.

Article 8 : Chaque direction régionale de l'éducation met en place sa cellule régionale d'évaluation des apprentissages.

Article 9 : Les membres de la cellule nationale et des cellules régionales sont nommés par arrêté du ministre, parmi les cadres du ministère répondant aux profils ci-après :

- formateur des formateurs ;
- inspecteur des enseignements préscolaire et primaire ;
- inspecteur de l'enseignement secondaire spécialité français ;
- inspecteur de l'enseignement secondaire spécialité mathématiques
- évaluateur de programmes d'enseignement ;
- sociologue/psychologue ;
- informaticien ;
- statisticien ;
- spécialiste des examens et concours.

Article 10 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Lomé, le 29 novembre 2012

AMPLIATIONS :

PR (compte rendu)	1	
PM (compte rendu)	1	
CAB/MEPSA	2	
SG/MEPSA	1	
Ttes Dtions	20	Pour ampliation
MFPRA	1	Le Secrétaire Général,
MEF	1	
JORT	1	

Solitoki ESSO

Ayayi A. KUDJOH

Annex 4 : Arrêté N°115/MEPSA/CAB/SG du 04 juillet 2013

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° 115 /MEPSA/CAB/SG

portant nomination des membres de la cellule nationale d'évaluation des apprentissages

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

Vu l'ordonnance n°16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo ;

Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967, définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu le décret n°2009-164/PR du 29 juin 2009 portant approbation de la déclaration de politique sectorielle de l'éducation ;

Vu le décret n°2010-021/PR du 29 février 2010 portant approbation du plan sectoriel de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2012-056/PR du 31 juillet 2012 portant composition du gouvernement, ensemble le texte qui l'a modifié ;

Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

Vu l'arrêté n° 125/CAB/SG du 29 novembre 2012 instituant un dispositif institutionnel d'évaluation des apprentissages au ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1 : Sont nommés membres de la cellule nationale d'évaluation des apprentissages, les personnes ci-après :

No	Nom et prénoms	Grade/titre	Structure/service
1	AMAVI Ayité Ayi-Koutou	Inspecteur général de l'éducation	Direction des Formations
2	TSALI Kossi Kpomegni	Statisticien économiste	Direction de la planification de l'Education et de l'Evaluation
3	OGOUWA Komivi	Evaluateur des programmes	Direction de la planification de l'Education et de l'Evaluation

4	Mme ADANDOGOU-AGOUNKE Kékéli	Inspectrice Générale de l'Education	Inspection Générale de l'Education
5	Mme DJAYOURI Noulokmey Cathérine	Sociologue	Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
6	AYRAKOU P. Koffi Amégbo	Gestionnaire de bases de données	Centre National de Documentation Pédagogique-TICE
7	DARA-AHATO Yawo Dotsè	Inspecteur des enseignements préscolaire et primaire	Direction des Formations
8	BAMAZE Badaba	Inspecteur des enseignements préscolaire et primaire	Direction des Examens et Concours
9	BALI Mèhèza	Inspectrice des Enseignements Préscolaire et Primaire	Inspection des enseignements préscolaire et primaire Lomé-Ouest
10	OURO-BANGNA Fousséni	Inspecteur de l'enseignement secondaire	Inspection de l'enseignement secondaire général Golfe-Est
11	PERE Talaki	Inspecteur de l'enseignement secondaire	Inspection de l'enseignement secondaire général Golfe-Est
12	AZANLEDJI Améyo	Conseillère pédagogique	Inspection des enseignements préscolaire et primaire Lomé-Sud
13	KANITOM Koffi	Instituteur	Inspection des enseignements préscolaire et primaire Lomé-Ouest

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Lomé, le 04 JUIL 2013

SIGNE

Solitoki ESSO

AMPLIATIONS :

CAB/MEPSA	2
SG/MEPSA	1
Ttes Dtions	20
METFP	1
MESR	1
BM	1
Projet PERI	1
CN/EPT	1
Intéressés	13
JORT	

Pour ampliation
Le Secrétaire Général,

Ayayi A. KUDJOH

Annex 5 : Equipe nationale du PASEC

	NOM ET PRENOMS	PROFIL	CONTACTS (précédés de (00228))
1	ABOU Kossi	Responsable de l'équipe / INFORMATICIEN	90259090 / 22329492
2	GBATI Koffiwaï	PEDAGOGUE DIDACTICIEN	90087230
3	BAOUTOU Bahama	PEDAGOGUE DIDACTICIEN	90054329
4	DARA-AHATO Dotsè	INSPECTEUR DU PRIMAIRE	99480456
5	TSALI Kossi Kpomégni	STATISTICIEN	90884118
6	AGAREM Gnamine	ECONOMISTE STATISTICIEN	90001090 *90 04 23 72*
7	AMAVI Ayi-Koutou	PLANIFICATEUR	90117252

Annex 6 : Coûts estimés d'un plan d'évaluation à moyen term (2016-2020)

			Forfait	*Nombre d'unités*	*Nombre de jours*	*Personnes*	*C/U*	*Total CFA*	*Total Euros*
1- Préparation des outils d'enquête								**8 656 000**	**13 195**
	Développment des items				10	6	8 000	480 000	732
	Expérimentation des items				1	10	8 000	80 000	122
	Finalisation et Formatage				4	3	8 000	96 000	146
	Duplication			3 000			2 000	6 000 000	9 146
	Distribution		2 000 000					2 000 000	3 049
2- Administration des tests (voir fiche détaillée)								**14 528 318**	**22 147**
	Formation		8 633 200					8 633 200	13 160
	Contrôle et supervision		5 895 118					5 895 118	8 986
3- Traitement des données								**5 934 000**	**9 046**
	Formation (voir fiche détaillée)		344 000					344 000	524
	Saisie		3 540 000					3 540 000	5 396
	Correction		1 050 000					1 050 000	1 601
	Nettoyage et Codage		1 000 000					1 000 000	1 524
4- Analyse des données								**485 000**	**739**
	National				5	4	18 000	360 000	549
	Consultant				5	1	25 000	125 000	191
5- Dissémination des résultats								**14 700 000**	**22 409**
	Rédaction des rapports				30	5	18 000	2 700 000	4 116
	Ateliers		8 000 000					8 000 000	12 195
	Duplication		1 500 000					1 500 000	2 287
	Communication		1 000 000					1 000 000	1 524
	Fongible		1 500 000					1 500 000	2 287
Total par test								**44 303 318**	**67 536**
6- Equipement et Assitance technique								**25 600 000**	**39 024**
	Ordinateurs			12		550 000		6 600 000	10 061
	Logiciels			2		500 000		1 000 000	1 524
	AT				180	1	100 000	18 000 000	27 439
TOTAL EXERCICE 2016-2018								**114 206 636**	**174 095**
TOTAL EXERCICE 2018-2020								**88 606 636**	**135 071**
TOTAL 2016-2020								**202 813 272**	**309 167**